

LES DROITS DE L'HOMME

en Amérique du Nord



N° 1 - janvier-février 2014

Droits de l'Homme en Amérique du Nord, une nouvelle lettre thématique de la LDH

Les informations concernant l'Amérique du Nord en général, et les Etats-Unis en particulier, sont nourries et fréquentes. Richesse et régularité ne doivent pas cependant faire écran à la nécessité d'écouter ce que les Américains eux-mêmes ont à dire sur leurs combats pour les droits de l'Homme, ceux qu'ils mènent et ceux qu'il veulent entreprendre sur les champs d'actions qui sont à leurs yeux prioritaires.

Notre lettre électronique se propose de se faire l'écho de leurs analyses et de leurs combats, et de leur donner régulièrement la parole.

Ce premier numéro rend compte des dernières évolutions de la loi sur l'immigration et ses effets directs sur les jeunes sans papiers, ainsi que des aspects indirects et discriminatoires que le regard porté sur l'étranger induit au sein de la population américaine.

Maryse Butel
Membre du Comité central de la LDH

SOMMAIRE

L'immigration aux Etats-Unis, un système en panne	page 2
Un an après le Dream Act.....	page 5
Portrait d'un journaliste reconnu et sans papiers.....	page 7
La pratique du « Stop and frisk » à New York.....	page 9
UCLA a davantage d'athlètes que d'étudiants noirs en première année	page 11

L'IMMIGRATION AUX ETATS-UNIS, UN SYSTÈME EN PANNE

« *Notre système d'immigration est en panne et cela continue d'affecter les familles.* » Voilà le message adressé au Congrès par Eliseo Medina et son groupe de militants qui ont choisi le jeûne en soutien aux familles d'immigrés (Fast for families, www.fast4families.org). La réforme sur l'immigration est une question si vitale pour un nombre conséquent de familles que plusieurs se sont mobilisées et mises en grève de la faim quelques semaines avant Noël (dès le 12 novembre), afin d'attirer l'attention des millions de personnes qui dépendent de cette réforme.

Pendant des semaines, ces femmes et ces hommes ont campé sous des toiles de tentes, devant le Capitole à Washington DC, sans nourriture, dans le froid glacial des mois de novembre et décembre, pour rappeler aux membres du Congrès l'impact humain derrière la question de l'immigration, dont la séparation des familles à cause d'expulsions d'un des membres est l'aspect déchirant. Le premier groupe a jeûné pendant vingt-deux jours, remplacé par un autre groupe de militants qui prenait le relais. Cet engagement très personnel et déterminé pour leur cause a suscité un grand intérêt de la part des Américains. Dès le début de leur action, ces militants ont fait les gros titres des journaux et sont restés sous le feu des médias jusqu'à la fin de leur jeûne, suspendu quelques jours avant les fêtes de Noël pour cause de trêve législative.

De nombreux députés se sont arrêtés pour manifester leur solidarité et assurer les jeûneurs de leur soutien et certains, comme le représentant Jan Schakowsky de l'Illinois ou Jesse Jackson, ont jeûné avec eux. Le président Barack Obama et Michelle son épouse leur ont rendu visite et ont prodigué leurs encouragements.

Le but de ce mouvement était de maintenir la pression sur le Congrès pour amener ses représentants à

introduire le texte de loi en 2014, et voter en faveur d'une réforme globale sur l'immigration, dont le texte de loi s'appelle le Dream Act ; Dream pour Development, Relief and Education for Alien Minors Act, que l'on peut traduire par projet de loi de développement, de secours et d'éducation pour les mineurs étrangers.

Ce projet de loi, présenté au Congrès pour la première fois en 2001, a échoué à plusieurs reprises, notamment en décembre 2010 lorsque l'administration Obama a tenté de le faire adopter juste avant de perdre sa majorité à la Chambre des représentants suite aux élections de mi-mandat. A cette occasion, le projet a obtenu la majorité dans les deux chambres mais n'a pas obtenu la majorité absolue de soixante sénateurs nécessaire à son passage. De 2001 à 2013, ce texte fut proposé à plusieurs reprises sous des versions différentes et édulcorées sans cesse au fil des années suivantes (en 2005, 2007, 2009 et 2011), et toujours retoqué.

En janvier 2013, après le discours d'inauguration du Président Obama, il fut de nouveau proposé aux deux chambres du Congrès mais à cause de la vigoureuse opposition des Républicains, il n'a toujours pas réussi à être voté. La Chambre des représentants traîne des pieds au sujet de la réforme sur la loi d'immigration mais, à l'heure actuelle, de nombreux représentants rejoignent le nombre d'élus favorables à une nouvelle loi car la législation pénalise les familles qui vivent aux Etats-Unis.

Bien que le porte-parole de la chambre, le républicain Boehner résiste encore et refuse toujours de présenter la loi, il apparaît que le terrain est plus favorable et que le nombre de représentants serait suffisant pour emporter le vote. Maintenant, enfin, après tant d'années, le paysage politique est prêt à revoir tout le système d'immigration des États-Unis.

Quelle est la situation actuelle ?

On estime qu'il y a, à peu près douze millions d'étrangers sans titre de séjour qui vivent, travaillent, étudient aux Etats-Unis, sont dépourvus de tout droit et toujours à la merci d'un contrôle des services de l'immigration (ICE) et d'une reconduite immédiate à la frontière, quelle que soit leur situation familiale.

Conscient de l'impossibilité à faire voter la loi au Congrès à cause de l'obstruction parlementaire des républicains, le président Obama a proposé, quelques mois avant le début de son deuxième mandat, un programme a minima visant à faire sortir de la clandestinité les jeunes en situation irrégulière, qui sont estimés plus ou moins à deux millions de personnes (soit 20 % de l'ensemble des étrangers en situation irrégulière), arrivés enfants aux Etats-Unis accompagnés de leurs parents, âgés de 15 à 30 ans, établis aux Etats-Unis de façon permanente et en âge d'étudier ou d'effectuer leur service militaire. Cela lui permettait de contourner le Congrès en donnant l'ordre aux services exécutifs compétents d'épargner la reconduite à la frontière aux jeunes « dreamers », en espérant que les perspectives politiques en vue d'une législation les régularisant soient réunies rapidement. L'attente de ces jeunes est d'être reconnus comme des résidents légaux afin de ne pas être bloqués dans leurs études et dans la poursuite d'une carrière professionnelle.

Cette décision a été prise à la suite de la révélation faite par le journaliste José Antonio Vargas, lauréat du Prix Pulitzer du journalisme en 2008. (Cf. notre portrait)

L'administration du gouvernement de Barack Obama a donc établi un programme appelé « Action différée » (« Deferred Action Childhood Arrivals Program » ou DACA) qui a constitué la première étape. Sa mise en œuvre a représenté une avancée d'importance mais a aussi montré de sérieuses limites. Ce programme a souligné la nécessité d'aborder la question de l'immigration sous un angle plus large

et de manière plus généreuse. Bien que la droite républicaine soit dans son ensemble opposée à toute loi, depuis la réélection du président Obama en 2012, même les plus ardents conservateurs autrefois anti-immigration semblent se rallier à la nécessité d'une solution pour les « dreamers » et autres immigrants aux Etats-Unis.

Du point de vue de ses résultats concrets, cette mesure est donc plus modeste que le Dream Act lui-même, qui représente à son tour un recul par rapport à la régularisation de la majorité des irréguliers, revendication centrale du mouvement de défense des droits des immigrés. Cependant, dans un contexte d'intense crispation politique, même une mesure de ce genre est sujette à de virulentes critiques en provenance principalement du camp républicain, des commentateurs de la droite conservatrice et des mouvements anti-immigrés.

Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier du Dream Act ?

Les jeunes arrivés dans leur jeune âge aux Etats-Unis peuvent obtenir une carte de résident lorsqu'un des cinq critères suivants est rempli :

1. Etre venu aux États-Unis avant l'âge de 16 ans ;
2. Avoir résidé aux États-Unis de façon ininterrompue pendant au moins cinq ans ;
3. Etre actuellement à l'école, ou avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, ou un certificat de développement de l'enseignement général, ou avoir servi en tant que garde côtier ou dans les Forces armées des Etats-Unis ;
4. N'ont pas été condamnés pour une infraction criminelle, une infraction de délit important, plusieurs infractions de délit, ou autrement constituer une menace pour la sécurité nationale ou la sécurité publique ;
5. Avoir moins de 30 ans.

Des versions locales du Dream Act ont été adoptées dans une dizaine d'Etats fédérés, ce qui facilite l'accès des jeunes aux études, mais ne leur fournit aucune garantie en matière de droit de séjour.

Ces critères ne représentent pas une amnistie et n'amènent pas vers l'obtention de la citoyenneté. Pour Janet Napolitano, secrétaire du département de la Sécurité intérieure, « ces jeunes gens ne sont pas une menace pour la sécurité du pays ». Pour autant, les jeunes gens bénéficient seulement d'une mesure suspensive de deux années, n'ont pas la plupart du temps le droit de passer leur permis de conduire et connaissent de grandes difficultés à trouver un emploi.

Ce qui est également intéressant à analyser est que le principe de justice dont les « dreamers » se réclament comprend le droit à l'insertion sociale par le travail mais ne s'y réduit pas. Tous ces jeunes sont tributaires des autorités américaines et des

décisions qu'elles prendront à leur égard et ils sont nombreux à clamer la reconnaissance – symbolique et concrète à la fois – de leur appartenance à la nation américaine. A l'invitation de Jose Antonio Vargas, ils ont été des milliers à manifester publiquement et à faire connaître leur situation irrégulière, bravant ouvertement les autorités et faisant face à une possible arrestation et reconduite à la frontière.

Ils mettaient ainsi les autorités « *au défi de reconnaître leur pleine appartenance à l'espace national* ».

Si le rapport de force arrive à être inversé, le mouvement des jeûneurs et la campagne des « dreamers » peuvent amener davantage qu'une régularisation et le droit de résidence, et peuvent déboucher sur la naturalisation et l'inscription sur les listes électorales.

Sources : *The New York Times*, *Mother Jones*, site du Dream Act, CCR, ACLU, *Time Magazine*.

UN AN APRÈS LE DREAM ACT

557 412 personnes sans papiers se sont inscrites ; 400 562 personnes ont eu l'agrément.

Le programme a momentanément suspendu le risque de reconduite à la frontière pour deux ans.

Les immigrants rencontrent encore des obstacles dans les domaines de l'éducation et l'emploi.

En janvier, Jose Patino a appris par le gouvernement fédéral qu'il était accepté pour faire partie du programme qui protège les jeunes immigrants sans papiers de l'expulsion et leur accorde des permis de travail.

Ce fut la joie dans la famille. Mais une partie de cette liesse s'est évanouie pour Patino, comme pour les centaines de milliers de jeunes immigrants sans papiers dans tout le pays qui ont été acceptés pour faire partie de ce programme, qui a un an maintenant.

La frustration et la déception ont remplacé la joie, tandis que les immigrants sans papiers à qui ont promis de ne pas les expulser sont confrontés aux limites du programme et à un avenir politique incertain.

L'Action retardée pour les arrivées d'enfants (Daca), lancée par Barack Obama, concerne les immigrants sans papiers âgés de 15 à 30 ans qui sont arrivés aux Etats-Unis lorsqu'ils étaient enfants et qui sont scolarisés ou diplômés de l'enseignement secondaire. L'Institut des migrations estime que presque deux millions (1,9 millions) d'immigrants sans papiers sont susceptibles d'être concernés par cette action.

Au 30 juin dernier, 557 412 immigrants sans papiers avaient fait une demande de régularisation d'après les services de l'Immigration et de la nationalité américaine. 400 562 personnes avaient reçu une réponse favorable et 5 383 demandes s'étaient vues rejetées.

En Arizona, sur les 19 149 demandes, 15 009 ont été satisfaites. Cela représente à peu près 58 % des 33 000 immigrants sans papiers supposés qui peuvent prétendre participer à ce programme.

Pour ceux qui ont eu une réponse favorable, quelques portes se sont ouvertes. Tout d'abord, le risque d'être expulsé est suspendu pour une période de deux ans. Les jeunes immigrants reçoivent également une autorisation de travailler, ce qui signifie que, pour la première fois de leur vie, ils travaillent légalement aux Etats-Unis. Ils peuvent aussi prétendre obtenir le permis de conduire et des bourses pour l'université dans la plupart des Etats.

Mais pour la plupart d'entre eux, obtenir un travail s'avère un parcours du combattant même lorsque le jeune immigrant est diplômé. Un jeune ingénieur peut enfin faire valoir son diplôme mais son manque d'expérience le défavorise car en tant qu'immigrant sans papier, il ne pouvait pas suivre de stages en entreprise au cours de ses études. Les entreprises hésitent à embaucher un travailleur temporaire car son permis de travail n'est valable que deux ans. Pour un employeur, embaucher un jeune diplômé dont l'autorisation de travail devra être renouvelée tous les deux ans, s'avère être un processus onéreux et fastidieux et, souvent, l'employeur renonce. De fait, les emplois que les jeunes trouvent sont plutôt des « petits boulots », dans la restauration rapide par exemple.

Un autre problème rencontré est leur difficulté à se déplacer parce qu'en Arizona les jeunes immigrants n'ont pas le droit de passer leur permis de conduire, et donc ne peuvent produire un permis de conduire en bonne et due forme ou une carte d'identité. Par conséquent, la plupart des jeunes immigrants recherchent un emploi proche de chez eux ou prennent le risque de conduire sans permis. L'Arizona et le Nebraska sont les deux seuls Etats

à interdire aux jeunes immigrants sans papiers de passer leur permis de conduire même après avoir reçu leur autorisation pour rester deux ans.

La possibilité de sortir de ces situations serait que le Sénat accorde le droit à résider de façon permanente aux Etats-Unis, puis l'accès à la nationalité américaine. Mais, pour l'heure, le Sénat étant sous le contrôle des républicains, la loi n'est toujours pas votée. Comme le souligne une jeune femme

prénommée Chavarria : « *ce programme est arrivé à point nommé quand nous en avions le plus besoin. Il nous a donné de l'espoir. Mais il nous a également encouragé à vouloir davantage. Nous avons besoin d'une loi ou d'un décret qui non seulement s'adresserait à nous, les jeunes "dreamers" mais également à nos parents.* »

Source : *The Arizona Republic*

Renforcement des contrôles par les services de l'immigration

Explosion des renforcements de contrôles nourrie par les programmes de dépistage biométrique de l'ICE toujours en expansion, les « Secure Communities », par l'usage constant des descentes souvent effectuées sans mandat et abusivement par l'ICE ; et la collaboration de l'ICE et les programmes de renforcement de la législation, les forces de l'ordre.

Ces programmes posent de sérieuses menaces aux libertés civiles : ils remettent en cause le quatrième amendement qui protège les citoyens contre les fouilles abusives et les saisies, la garantie constitutionnelle de respecter les procédures et la garantie constitutionnelle d'égal protection et d'absence de discrimination fondée sur la race, l'appartenance à une ethnie et l'origine nationale. De plus, les pratiques de renforcement ont des coûts sociaux très importants, elles déchirent les familles et minent la confiance que les communautés ont en la police. Le fait que les services de l'immigration s'appuient sur les forces de l'ordre dans des Etats comme l'Arizona ou l'Alabama, et bien d'autres, soulève de graves questions sur le profilage racial et les violations permanentes des droits constitutionnels.

Source : American Civil Liberties Union (ACLU)

PORTRAIT D'UN JOURNALISTE RECONNU ET SANS PAPIERS

Jose Antonio Vargas, lauréat du prestigieux prix Pulitzer de journalisme en 2007, ne possède pas de titre de séjour. Après l'obtention de sa récompense, il a décidé de révéler publiquement, dans les colonnes du *New York Times*, sa situation administrative, les conditions dans lesquelles il est arrivé aux Etats-Unis, les raisons pour lesquelles sa mère l'a encouragé à quitter les Philippines et les difficultés qu'il a rencontrées au cours de sa vie aux Etats-Unis.

Le 26 juin 2011, Jose Antonio Vargas révélait dans un long récit autobiographique publié dans *The New York Times Magazine* que, depuis 1993, soit dix-huit années, il était un immigré clandestin. Sa déclaration publique lui fait prendre des risques sérieux et il encourt théoriquement une peine de prison et une expulsion vers les Philippines, dans un délai de quatre-vingt-dix jours. Toutefois, les autorités fédérales ont pour consigne d'agir au cas par cas dans les affaires d'immigration, et le gouvernement de Barack Obama a demandé d'expulser en priorité les immigrés clandestins coupables d'infractions sur le territoire américain. Mais, selon le grand spécialiste de l'immigration, l'avocat David Leopold, « *Vargas est passible de poursuites au civil et au pénal pour avoir dissimulé sa situation, et notamment pour avoir utilisé un faux passeport et un faux numéro de sécurité sociale* ». Le énième rejet du Dream Act a entraîné un profond découragement et Vargas ne peut plus concevoir de vivre dans le secret, le mensonge et la crainte.

Jose Antonio Vargas a 12 ans lorsque sa mère le confie à un homme qu'on lui présente comme étant son oncle et avec lequel il va prendre l'avion pour la première fois, à l'aéroport de Manille. Il s'agit en fait d'un passeur qui va le faire entrer aux Etats-Unis sous un faux nom et avec un faux passeport, contre 4500 dollars. « *Si on te demande ce*

que tu viens faire aux Etats-Unis, dis que tu vas à Disneyland. » Nous sommes en 1993, sa mère qui rêvait d'une vie meilleure pour lui, l'envoie vivre aux Etats-Unis avec ses grands-parents, Lolo et Lola, installés légalement en Californie depuis les années 1980. Il s'installe dans la région de la baie de San Francisco, à Mountain View, rentre au collège et s'adapte rapidement à sa nouvelle existence. Alors qu'il veut passer son permis de conduire à l'âge de 16 ans, il découvre que sa carte verte, son justificatif de résident, est fausse. Mortifié, il décide alors de ne plus s'exposer au doute quant à son identité d'américain. Elève bûcheur, brillant étudiant, excellent journaliste, Vargas travaille d'arrache-pied, sa vie ressemble au rêve américain. Son grand-père espère que la régularisation viendra par un mariage avec une américaine. Il lui fait part de son homosexualité.

Etre un immigré sans papiers, c'est vivre une réalité différente. Avoir l'angoisse d'être démasqué, taire la vérité à ceux qui nous sont proches, éviter les sujets personnels et les questions intimes, effectuer consciemment, et même à son corps défendant, des actes contraires à la loi. C'est aussi tisser un réseau d'amis qui sont au courant de la situation d'immigré clandestin et qui vous soutiennent et prennent des risques pour vous.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement Obama (ICE) a expulsé près de huit cent milles personnes. L'an passé, quatre étudiants ont entrepris une marche de Miami à Washington pour faire la promotion du Dream Act, une proposition de loi sur l'immigration datant de plus d'une décennie et qui promettait d'offrir un statut de résident permanent aux jeunes qui ont fait leurs études aux Etats-Unis.

Cela me semblait être la traduction dans la loi de ce que je n'avais cessé de me répéter : si je travaille dur et que j'apporte ma contribution, les choses finiront pas s'arranger.

Après une rencontre avec une avocate, celle-ci lui dit que la seule solution est qu'il retourne aux Philippines, qu'il accepte une interdiction de territoire de dix ans avant de pouvoir solliciter une demande d'immigration légale. Ses amis lui conseillent de poursuivre son chemin et c'est ce qu'il fait.

Au cours de l'été 2003, il envoie des demandes de stage dans tout le pays. Parmi les journaux intéressés par sa candidature, *The Washington Post* lui offre une place. Il décide de saisir sa chance, de faire sa situation d'immigré clandestin, son « problème » comme il l'appelle. Ses reportages sont remarqués, dont une série d'articles sur le HIV et le Sida dans la capitale, et un portrait du fondateur de Facebook, Mark Zuckerberg. Son sens du détail est vanté.

Mais son stage au *Post* pose un problème épique : il faut avoir un permis de conduire. Grâce à l'appui d'amis, il se fait domicilier dans l'Etat de l'Oregon, ce qui lui permet d'utiliser une adresse comme justificatif de résidence. Il peut donc se présenter au DMV de Portland (service du permis de conduire de l'Etat) avec sa photocopie de carte de sécurité sociale trahie, sa carte d'étudiant, une fiche de salaire et son justificatif de domicile. Son permis de conduire lui est délivré en 2003 et est valable jusqu'en 2011. Il est renouvelé jusqu'en 2016.

En avril 2008, Jose Antonio Vargas fait partie de l'équipe de journalistes du *Washington Post* qui remporte le prix Pulitzer, la récompense suprême du journalisme, pour ses articles au sujet de la fusillade du campus de l'université Virginia Tech, le 16 avril 2007, fusillade dans laquelle trente-deux personnes trouvèrent la mort et vingt-deux furent blessées.

Le succès et la notoriété rendent les déplacements plus difficiles car il faut chaque fois dissimuler la réalité de sa vie, mentir à ceux dont il est très proche et se surveiller en permanence pour ne pas révéler le moindre détail qui mettrait la puce à l'oreille de son interlocuteur, et mettrait en péril son équilibre de vie, précaire.

Sa confession dans les colonnes du journal lui apporte un soulagement immédiat et étonnamment une certaine protection, puisqu'aucune autorité à ce jour ne s'est risquée à renvoyer vers les Philippines un homme aussi talentueux et emblématique que lui. En révélant sa situation de clandestin, il met en lumière tous les jeunes gens qui vivent la même histoire, et tend un miroir à l'Amérique qui se vante d'être le pays de tous les possibles. Il montre la diversité des Etats-Unis qui comptent cinquante millions d'Hispaniques, trente-neuf millions d'Afro-américains et dix-huit millions d'Asiatiques. Des minorités qui représentent un quart de l'électorat.

Consciente de la nécessité d'un assouplissement des lois liées à l'immigration et du poids dans la société de tous ces immigrants clandestins, la Maison blanche a gelé les expulsions cette année pour les jeunes clandestins titulaires d'un diplôme ou ayant servi dans l'armée.

Jose Antonio Vargas a créé une association appelée Define American (www.defineamerican.org) qui invite tous les jeunes sans-papiers à s'unir pour faire pression sur les représentants au Congrès et les amener à modifier les lois sur l'immigration.

Un premier pas a été franchi dans le changement de mentalités lorsque l'Associated Press a décidé de ne plus imprimer dans ses communiqués le terme « immigrant illégal » mais « américain sans papiers ».

Agé de 32 ans, Jose Antonio Vargas ne peut pas faire partie du programme dédié à la régularisation des jeunes. Il est trop vieux pour cela. A ce jour, Jose Antonio Vargas n'a toujours pas obtenu de titre de séjour.

METTRE FIN À LA PRATIQUE DU « STOP AND FRISK » INSTAURÉE PAR MICHAEL BLOOMBERG

La ville de New York a élu en novembre dernier son nouveau maire. Bill de Blasio, candidat démocrate, a été choisi et a pris ses fonctions au 1^{er} janvier. Il succède à Michael Bloomberg qui ne pouvait plus se représenter après avoir mené trois mandats consécutifs.

Bill de Blasio s'est engagé à revenir sur une pratique de la police de New York intitulée le « Stop and frisk », ou littéralement « interpellation et fouille », sorte d'équivalent à un contrôle d'identité assorti d'une palpation en France.

Cette méthode permet aux policiers d'interpeler, de contrôler, de palper et de fouiller toute personne « raisonnablement soupçonnée » d'avoir perpétré ou d'être sur le point de commettre un crime.

Les défenseurs de cette pratique y voient la clé de la réduction de la criminalité à New York. Il s'agit en fait d'une gestion de la sécurité par la peur instillée dans les communautés noires et latinos pour dissuader leurs membres de porter des armes.

La latitude induite par le caractère « raisonnable » (« reasonable suspicion ») de l'interpellation a donné toute possibilité aux policiers d'arrêter sur la voie publique des milliers de jeunes gens, sans autre motivation que l'intuition ou la discrimination raciale. Elle a surtout généré humiliations et tensions communautaires car cette pratique a surtout visé les Afro-américains et les Hispaniques de manière disproportionnée.

4,4 millions de contrôles et 2,3 millions de fouilles ont été effectués entre 2004 et juin 2012 : 99 % des personnes fouillées n'étaient pas armées.

Un groupe de personnes interpellées ont porté plainte contre le caractère racial discriminatoire de cette pratique. Un procès engagé de longue date

met en cause la police de New York (NYPD) : il s'agit de l'affaire Floyd contre la ville de New York (NY). Dernièrement, la Cour d'appel de NY, présidée par la juge fédérale Shira A. Scheindlin, a pris une décision en lien avec une motion préliminaire dans l'appel opposant Floyd contre la ville de New York.

En août, la juge Scheindlin a rédigé un rapport de cent quatre-vingt-dix-huit pages sur l'affaire, trouvant que le NYPD a volontairement interpellé et fouillé des Afro-américains et des Hispaniques dans une proportion très supérieure aux Blancs, et que des milliers de résidents ont été ainsi interpellés sans raison ou doute quelconque sur leur activité. Rien qu'en 2011, la police a interpellé plus de six cent quatre-vingt mille personnes, dont 84 % étaient noires ou hispaniques. Seulement 9 % étaient blanches. Dans 2 % de ces interpellations, il y avait crime.

Les statistiques portant sur l'origine ethnique, l'âge, le sexe des personnes contrôlées ont amené la juge à y voir « *une politique de profilage racial indirecte* », et de déclarer que la mise en œuvre de cette méthode « *violait certains droits garantis aux minorités par la Constitution américaine* », en août dernier.

La ville de New York a fait appel et, mardi 15 novembre, la cour a rendu son jugement en faveur de la ville de New York, ce qui en soit, n'est pas surprenant. Il est assez fréquent de voir les cours d'appel confirmer le statu quo afin d'éviter d'engager de lourdes dépenses pour soutenir la partie adverse, même si elles sont moins susceptibles de le faire lorsque, comme ici, il y a eu de nombreux cas de violation de droits constitutionnels.

Mais la cour d'appel est allée au-delà et de sa propre initiative car elle a ordonné le dessaisissement de la juge Scheindlin du dossier. Ceci est une grande

première. L'argument avancé est que la juge se serait montrée partielle en deux occasions : elle se serait laissée aller à des fuites dans la presse alors que l'affaire était en cours, et elle aurait traité le dossier comme un dossier associé dès le départ.

La décision de la cour n'apporte en rien la preuve de la nécessité de dessaisir la juge Scheindlin. Le rapport de cent quatre-vingt-dix-huit pages qu'elle avait rédigé est fortement étayé par les témoignages d'une centaine de personnes, et à peu près dix mille pages de preuves apportées au cours du procès qui a duré neuf semaines. Ce rapport apporte les preuves indiscutables que les pratiques de la police new yorkaise sont contraires à la Constitution et discriminatoires, qu'elles altèrent les capacités à vivre ensemble et empêchent les réformes longtemps repoussées.

En fait, le procureur général de NY, Eric Schneiderman, a accordé son soutien aux conclusions de la juge. Selon lui, 3 % des cent cinquante mille arrestations survenues après les 2,4 million d'interpellations entre 2009 et 2012 ont amené à des condamnations, et seulement 0,1 % a conduit à des condamnations pour crimes violents. Ce rapport apporte la preuve que l'ancien maire de New York, Michael Bloomberg, a tout simplement tort lorsqu'il affirme que la pratique du « Stop and frisk » réduit la criminalité.

La justice a commencé de saper cette politique discriminatoire et la tentative d'y mettre un terme. Le « Stop and frisk » va peut-être connaître ses derniers jours grâce à l'élection du maire démocrate qui en a fait un argument de campagne.

Avec le choix du nouveau chef de la police, William Bratton, un esprit nouveau souffle sur l'équipe municipale et témoigne d'un désir de rupture avec les pratiques de l'équipe précédente. En effet, celui-ci, précédemment en poste à Los Angeles, est connu pour avoir contribué à l'amélioration des relations entre les minorités ethniques et les policiers.

Enfin, le 30 décembre dernier, à la veille de sa prise de fonction à la tête de New York, le nouveau maire de la ville, Bill de Blasio, a recruté dans son équipe municipale l'avocat Zachary Carter, nommé au poste de conseiller juridique pour représenter la ville de New York. Le maire a indiqué avoir choisi « *un représentant juridique militant progressiste* » et a renouvelé son intention de mettre un terme à la pratique policière discriminatoire du « Stop and frisk ». Le Center for Constitutional Rights, association de défense des droits de l'Homme, a salué cette nomination.

Source : CCR, *The Washington Post*

UCLA A DAVANTAGE D'ATHLÈTES QUE D'ÉTUDIANTS NOIRS EN PREMIÈRE ANNÉE

Les étudiants noirs de l'Université de Californie de Los Angeles (UCLA) viennent d'envoyer un message fort au sujet de la diversité universitaire. Ils ont très précisément souligné le fait que peu de choses sont faites en faveur des jeunes hommes afro-américains, un fait troublant pour l'une des institutions les plus prestigieuses de l'État.

Un groupe d'étudiants, mené par Sy Stokes, a mis en ligne une vidéo pour faire entendre leurs inquiétudes sur le faible nombre d'étudiants noirs sur le campus. Il est difficile d'ignorer leur message.

Stokes, un étudiant de troisième année en études afro-américaines, cite des chiffres accablants sur la diversité à l'université. Selon les statistiques sur les inscriptions à UCLA, les Afro-américains représentent 3,8 % de la population étudiante. Dans la vidéo, Stokes fait remarquer que 65 % de ces hommes noirs sont des athlètes de premier cycle. Sur le nombre total d'étudiants entrant en première année, seulement 1,9 % d'entre eux étaient noirs. Ce faible chiffre entraîne isolation et mal-être parmi les étudiants noirs. Le but de Sy Stokes et les autres étudiants est d'éveiller les consciences, et d'alerter les autorités éducatives sur l'absence de diversité à l'université de Californie afin d'y remédier.

L'Etat de Californie a voté pour la suppression de la discrimination positive en 1996 et par la suite, fait voter la Proposition 209, qui interdit aux écoles publiques de tenir compte de la race, le sexe, l'origine ethnique ou les origines nationales dans leurs processus d'admissions. Depuis cette réglementation, les inscriptions d'étudiants noirs ont fortement diminué et les critiques s'élèvent pour dire que cet état de fait doit changer.

La vidéo des étudiants ajoute au débat en cours sur l'action positive à l'intérieur et à l'extérieur de l'État, la sensibilisation à la diversité dans les établissements dans tout le pays. Stokes a déclaré qu'il pense devoir faire connaître les difficultés non-établies que vivent les étudiants appartenant aux minorités ethniques à l'UCLA et l'absence constante de diversité sur le campus. « *Cette école a connu des cas d'injustice inacceptables récemment, et beaucoup de gens ne savent pas ce qui se passe dans cette université.* »

Source : *The Huffington Post*